



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION n° 2022/12/172
Finances Locales - Subvention**

**OBJET : Acquisition de vélos à assistance
électrique – Versement de 5 primes**

**Séance du 19 décembre 2022
Date de convocation : 13 décembre 2022
Membres en exercice : 33
29 présents – 33 votants**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre à vingt heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.

Présents :

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

Absents ayant donné procuration :

Chantal LAIR LACHAPELLE a donné procuration à Mohammed TOUHAMI
Véronique VEDRINE a donné procuration à Rodolphe RUBIO
Benjamin ROUVIERE a donné procuration à Jean DENAT
Emmanuelle GAVANON a donné procuration à Jean-Louis MEIZONNET

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Christiane ESPUCHE a été élue à l'unanimité Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Jean-Louis MEIZONNET (2), René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

RAPPORTEUR : M. Daniel SALMERON, conseiller municipal

EXPOSE : En 2021, la commune de Vauvert a souhaité accorder une aide de 200 € aux habitants de la ville qui feront l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf.

Lors de sa séance du 27 mai 2021, le conseil municipal a approuvé le règlement d'attribution de cette prime. Le périmètre et la durée du dispositif ont été modifiés lors du conseil municipal du 24 novembre 2021. Il a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 lors du conseil municipal du 21 février dernier. Cette prime est cumulable avec celles octroyées par la Région et par l'État. A ce jour, vingt-cinq primes ont été versées depuis la mise en place de l'opération, soit 7 en 2021 et 18 en 2022.

La commune a réceptionné plusieurs dossiers de demande d'aide. Cinq nouveaux dossiers remplissent l'ensemble des conditions d'attribution de la prime.

Il est donc soumis au vote le versement de 200 € à :

- Madame Christiane Hernandez
- Monsieur Yannick Rico
- Madame Elisabeth Cortes
- Madame Dalila Sahmoud
- Madame Chantal Daulon

Les paiements s'effectueront sur l'imputation suivante : 67 – 6745 – 020 – 0205.

Le dossier de demande devra être complet pour que le versement soit effectué.

PROPOSITION : Le rapporteur propose donc au conseil municipal d'allouer ces subventions exceptionnelles.

DECISION : Le conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré
DECIDE

D'adopter la proposition du rapporteur par 25 voix pour Jean DENAT (2), Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO (2), Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Magali NISSARD, Francine CHALMETON, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Bruno JOUANNE, Nicole DUQUESNE, Frédéric DUMAS, Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Florinda RACE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, et 8 contre Jean-Louis MEIZONNET (2), Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Carole CALBA, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

POUR EXTRAIT CONFORME

A Vauvert, le 19 DEC. 2022

Le maire,


Jean DENAT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du

Pour le maire par délégation,

La directrice générale des services,
Yolande Cavalier